



Luxembourg, le 17 mai 2022

Circulaire 05/2022
aux fédérations sportives agréées concernées

Objet : Examens médico-sportifs

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de vous rappeler la circulaire du 16 octobre 2021 au sujet du prolongement de la validité des examens médico-sportifs périodiques jusqu'au 31 décembre 2022.

En effet, suite à une modification de la réglementation afférente, dans le contexte de la pandémie Covid-19, la validité de **l'examen médical périodique** avait été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 pour les sportifs et arbitres qui ne se sont pas ou n'ont pas pu se présenter à un réexamen au cours de l'année 2021.

A moins d'avoir déjà passé l'examen médico-sportif depuis le 1^{er} janvier de cette année, ces personnes devront se présenter au contrôle médico-sportif jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard. Il en est d'ailleurs de même pour les sportifs qui doivent se présenter à un examen périodique à l'échéance habituelle au cours de l'année 2022.

Compte tenu donc du nombre important de sportifs qui devront se présenter à un contrôle médico-sportif jusqu'au 31 décembre 2022, en sus des sportifs qui souhaitent obtenir une première licence de compétition, et pour éviter un engorgement des centres médico-sportifs jusqu'à la fin de l'année, je vous saurais gré de bien vouloir inviter vos clubs affiliés de prendre les dispositions nécessaires pour convenir d'un tel rendez-vous dans des délais rapprochés. En effet, pendant les mois de mai à août 2022, des rendez-vous peuvent être utilement pris sans attente prolongée, alors qu'avec la reprise de bon nombre de championnats en septembre, les délais risquent d'être longs en vue, notamment, de l'approche de la date du 31 décembre 2022.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que sept centres médico-sportifs régionaux et trois cabinets médicaux privés sont à disposition pour assurer la prise en charge et garantir une validation des dossiers dans les meilleurs délais.

Le planning est organisé sur rendez-vous et en fonction des disponibilités du personnel sur place.

1. Centres d'examens médico-sportifs régionaux

Luxembourg Institut national des sports (INS)	66, rue de Trèves	L-2630 Luxembourg
Dudelange	56, rue du Parc	L-3542 Dudelange
Esch/Alzette	21, rue Henri Tudor	L-4335 Esch/Alzette
Ettelbruck	1, avenue J.F.Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Grevenmacher	20, route du Vin	L-6794 Grevenmacher
Mersch	École Nic Welter accès parking-place de l'Église	L-7523 Mersch
Steinfort	7b, rue de Hagen accès à l'arrière de la Maison relais	L-8421 Steinfort

2. Prise de rendez-vous pour les centres d'examen régionaux

La prise de rendez-vous pour les **sept centres médico-sportifs régionaux** se fait par téléphone les **jours ouvrables entre 8h00 et 12h00 et entre 13h00 et 17h00 heures** auprès des agents du ministère des Sports aux **seuls numéros** suivants :

247-83413
247-83446
247-83464
247-83485

Une prise de rendez-vous en ligne et l'annulation d'un rendez-vous en ligne sont possibles via le site internet du ministère des Sports www.sports.lu sous la rubrique Médico-sportif.

En vue d'une gestion efficace des plages disponibles, il est essentiel que les sportifs ne demandent et bloquent qu'un seul rendez-vous par personne. En cas de tentative de prise de rendez-vous par téléphone parallèlement à une demande par email, il est important de signaler ceci à l'agent afin d'éviter une double réservation de rendez-vous pour un seul sportif.

3. Centres d'examen - Cabinets médicaux privés

Les rendez-vous dans les **cabinets médicaux** se font **directement** auprès des secrétariats respectifs, aux numéros de téléphone suivants :

Rédange Dr Arnaud Rayeur	Tél. : 288 066 55	16, Aline an Emile Mayrischstrooss	L-8528 Colpach-Haut
ou sur secretariat@cmmc.lu en précisant «Examen médico-sportif»			
Wiltz Dr Susanne Scheer-Behn	Tél. : 691 958 184	9, Rue de la Fontaine	L-9521 Wiltz
Troisvierges Dr Simon Pierre	Tél.: 99 73 77	10, Grand-Rue	L-9905 Troisvierges

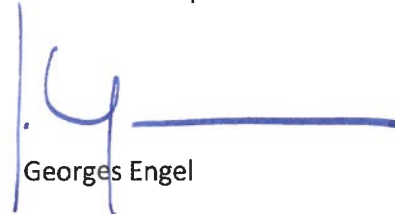
D'autres cabinets médicaux dûment agréés s'ajouteront prochainement à cette liste.

Je vous saurais dès lors gré de bien vouloir transmettre la présente à tous les clubs de sport affiliés et concernés par la matière.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Division médico-sportive du ministère des Sports par mail medico@sp.etat.lu ou par téléphone **247-83417 ou 247-83422 ou 247-83482.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports



Georges Engel